Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 1.3 - 60

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-667-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
Le 11 Septembre 2026

Date de publication
Le 11 Septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : BERTHELOT Florence,

Monsieur Stéphane BADMINGTON devant quitter la séance, donne pouvoir à Monsieur Benoît ROUGEOLLE.

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 - 1.3 - 60 - CONTRAT DE MAINTENANCE POMPE A CHALEUR ET CTA DOUBLE FLUX – SALLE POLYVALENTE

Considérant que contrat de maintenance de la pompe à chaleur et CTA double flux de la salle polyvalente est arrivé à échéance
Monsieur Badmington expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été faite,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient la CRAM pour un coût annuel de 1 595.00 € HT, pour une durée de 3 ans
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien et tous documents ci rapportant
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

Voté à l'unanimité
Monsieur Stéphane Badmington devant quitter la séance, donne pouvoir à Monsieur Benoit ROUGEOLLE

En mairie, le 6 Octobre 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE